

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER : (418) 724-3284

Québec, le 21 octobre 2003

Monsieur Denis Latouche
Ville de Rimouski
205, avenue de la Cathédrale
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de
Rimouski

Monsieur,

Pour les besoins de son analyse, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité souhaite obtenir l'information suivante.

Concernant les puits d'eau potable se trouvant à l'intérieur d'un rayon de un kilomètre du LET projeté et au nord de l'autoroute 20, il est mentionné, dans la réponse à la question 11 du MENV (page 10 du document *Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement*, janvier 2003) :

« Au nord de l'autoroute Jean-Lesage, le sous-bassin hydrographique est différent de celui où se situe le LES actuel et l'écoulement des eaux souterraines s'effectue vers l'autoroute (conversation personnelle, M. Noël Huard, 18-11-2002). Dans ces conditions, les eaux souterraines alimentant les vingt (20) puits d'eau potable se trouvant dans ce secteur ne risquent pas d'être contaminées par le LES actuel ».

Sur quelle base (mesures piézométriques?), la direction locale d'écoulement de l'eau souterraine a été établie dans ce secteur?

...2

2.

Est-ce que le type de puits (puits de surface, puits artésien) et les formations aquifères exploitées par ces puits (sédiments de surface ou formations de roc) sont connus pour ce même secteur?

La commission souhaite recevoir une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ginette Giasson
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission